



*Communiqué de Presse*

## **Lecture Automatique des Plaques d’Immatriculation : pour APF France handicap, c’est non !**

Le Conseil Municipal de Toulouse se prononcera Vendredi 1<sup>er</sup> Juillet, sur un nouveau dispositif de contrôle et de verbalisation des stationnements dans notre ville : la **Lecture Automatique des Plaques d’Immatriculation** (LAPI). Ce système repose sur la circulation de véhicules équipés de caméras qui vont lire les plaques d’immatriculation et déclenchent une verbalisation dès lors que le véhicule est repéré comme n’ayant pas réglé son stationnement.

Pour les personnes en situation de handicap qui bénéficient de la gratuité du stationnement, ce système s’il était adopté, va virer au cauchemar. En effet, elles devront s’acquitter de l’amende reçue et engager un recours pour obtenir un remboursement. Cela sera un frein supplémentaire à leur liberté d’aller et venir.

A plusieurs reprises, ces difficultés ont été évoquées, démontrées, argumentées auprès des élus de la majorité municipale de Toulouse. Malheureusement, les aménagements proposés ne sont ni à la hauteur des enjeux, ni une réponse satisfaisante en matière d’inclusion et d’égalité au sein de nos sociétés.

Enregistrer deux plaques d’immatriculation pour chaque personne en situation de handicap auprès de la ville ? Cette proposition de la municipalité est irrecevable et ne sera pas opérationnelle. **La carte mobilité inclusion stationnement est attachée à une personne et non à un véhicule.** Si une personne en situation de handicap est amenée à utiliser 5 véhicules différents dans la cadre de sa vie professionnelle, sociale ou privée, il n’est pas question de la priver de sa liberté.

**APF France handicap s’oppose fermement à la mise en place de la LAPI et demande qu’une vraie concertation soit engagée afin de construire des solutions respectueuses des droits et des libertés des personnes en situation de handicap.**

Contacts : Sonia LAVENIR 06 81 78 33 94 – Sophie FRILLEY 06 80 04 45 13